



Au niveau national, parmi les acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement sonore, les ministères chargés de l'écologie, de la santé, de l'intérieur, de l'équipement, des transports, du logement, de la justice, de la défense, de la culture, de la jeunesse et des sports, de l'économie, des finances et de l'industrie sont concernés. La Mission bruit et agents physiques du ministère chargé de l'Ecologie, service rattaché à la Direction générale de la prévention des risques (Service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement, a vocation à coordonner ces différents acteurs.

[Site internet : www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)
